

éducation, pédagogie, société & vie syndicale au 21<sup>e</sup> siècle

# Panorama<sup>21</sup>

N° 2 · OCTOBRE 2016



bulletin de la communauté enseignante du cégep de Drummondville

## AU SOMMAIRE CE MOIS-CI

### GRANDS ESPACES

Conseil des collèges et Règlement sur le régime des études collégiales

Page 2

### PASSAGES

Économie du savoir et éducation : vers la création d'un conseil des collèges ?

Page 2

### SATELLITES

Coup d'oeil sur l'intégration et le soutien apporté aux ÉÉSH.

Page 4

### ÉCHOS

Retour : un atelier de la FEC sur l'autonomie professionnelle.

Page 4

### VUE PANORAMIQUE

Système éducatif finlandais et enseignement.

Page 6

### AVANÇÉES

Dossiers syndicaux en cours et consultations à venir.

Page 8

## REPÈRES

### UN MÉTIER COMPLEXE

par Alexandre Boisvert

**Si le métier de professeur est complexe, c'est qu'il y a un être humain derrière ce rôle de transmetteur de connaissances.**

Tout un chacun vit des situations familiales qui peuvent être, à certains moments de sa vie, difficiles et complexes. Malgré tout, nous nous présentons devant la classe en laissant derrière nous notre famille et nos amis, pendant quelques heures, afin de nous consacrer à l'enseignement. Certains élèves à qui nous nous adressons débordent d'enthousiasme et démontrent un réel intérêt à enrichir leurs connaissances et à acquérir de nouvelles compétences. Évidemment, d'autres sont là pour passer le temps ou pour avoir une note, tout simplement, afin de continuer dans la trajectoire sociale qu'ils se sont donnée. Néanmoins, quelles que soient les

motivations de l'élève, il est indéniable que la relation qui s'établit entre l'enseignant et lui va permettre à chacun de grandir et d'évoluer comme personne.

Nous avons en face de nous une multitude d'individus qui ont des expériences variées et nous devons être en mesure de nous adapter à cette diversité, tout en demeurant professionnel. Le film *The Detachment* présente à merveille cette facette de la réalité des enseignants. On voit des enseignants désabusés et dépassés, mais également des enseignants confiants et motivés à toujours amener l'élève à se dépasser plutôt qu'à niveler leur enseignement par le bas.

Je me rappellerai toujours une collègue au secondaire qui me disait, à la suite d'une rencontre de parents, que le métier d'enseignant est l'un des métiers les plus ingrats, car tout le monde pense pouvoir le faire et, surtout, le faire mieux que nous. Au cégep, nous n'avons pas de contact avec les parents, malheureusement ou heureusement diront certains, mais il est indéniable de reconnaître que les parents sont les premiers guides de nos élèves. Nous travaillons souvent avec les parents, généralement sans le savoir, à la réussite et au développement personnel de nos élèves. J'invite ceux qui en doutent à

participer à la cérémonie de remise des diplômes qui a lieu quelques jours après la Journée mondiale des enseignants. Les élèves sont très fiers de nous présenter à leurs parents, et ces derniers nous regardent avec beaucoup de gratitude et de reconnaissance.

La Journée mondiale des enseignants, le 5 octobre, est importante à souligner, mais nous vivons aussi plusieurs journées qui nous rappellent le rôle important que nous jouons dans la société. ■

5  
OCTOBRE

JOURNÉE  
MONDIALE DES  
ENSEIGNANTS

## GRANDS ESPACES

# CONSULTATION ÉCLAIR SUR LE CONSEIL DES COLLÈGES

par Grégoire Bédard

**Vers la mi-juillet, la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David, annonçait le mandat de MM. Claude Corbo et Guy Demers de consulter le réseau collégial au sujet de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales et de la création d'un conseil des collèges du Québec.**

Le 9 septembre 2016, le Ministère rendait publique la description de son

projet et nous informait que la date limite pour l'envoi d'une demande de participation à la consultation était fixée trois jours plus tard, le 12 septembre. Seuls les groupes ayant déposé un mémoire avant le 3 octobre auront la possibilité de participer à cette consultation nationale qui se déroulera du 6 au 14 octobre.

La Fédération des enseignantes et enseignants de cégeps (FEC-CSQ) a donc rapidement produit un document synthèse du projet de la ministre et l'a transmis à ses membres. Une conférence téléphonique entre les syndicats de la Fédération s'est ensuite tenue le 16 septembre. Les documents synthèses et la conférence avaient pour but d'orienter la rédaction du mémoire qui sera ultérieurement présenté.

La ministre de l'Enseignement supérieur, quant à elle, a entamé depuis l'automne une tournée des institutions collégiales dont la feuille de route n'est pas connue. Il est impossible de savoir vraiment à l'avance à quelle date elle

rencontrera les directions et les syndicats des différents cégeps. De plus, seulement une heure est prévue pour cette rencontre éclair dans chaque institution collégiale.

Les délais sont bien courts pour mesurer l'ampleur du projet et pour rencontrer la ministre elle-même. Il est difficile de ne pas penser que cette précipitation à laquelle sont confrontés les syndicats n'est pas stratégique, voire si elle ne relève pas tout simplement de l'évitement. La CSQ a demandé un report de quatre semaines de la date de remise des mémoires. Néanmoins, les représentants syndicaux ont travaillé fort pour représenter leurs membres et produire un document de réflexion significatif afin de transmettre leurs préoccupations et leurs recommandations.

Le SEECD remercie tous ceux et celles qui ont participé à cet exercice. Nous assurerons un suivi du dossier, que vous pourrez consulter sur notre site Web à [seecd.org](http://seecd.org) . ■

## PASSAGES

# VERS LA CRÉATION D'UN CONSEIL DES COLLÈGES?

par Éric Martin\*

**Le ministère de l'Éducation mènera des consultations en vue de créer un conseil des collèges, un conseil des universités et une commission mixte de l'enseignement supérieur. Ce billet traite plus spécifiquement de la création d'un conseil des collèges, en soulevant plus généralement le problème des orientations mal avisées qui dirigent les débats sur l'enseignement supérieur depuis plusieurs décennies. [Extraits reproduits avec autorisation]**

En 1993, le Conseil des collèges a été aboli, laissant le réseau un peu comme un corps sans tête. Il est donc intéressant de voir qu'on propose de créer à nouveau un lieu pour analyser et réfléchir aux visées de l'enseignement supérieur. Ce projet suscite cependant bien sûr des inquiétudes. Quelle sera la composition de ces conseils? Qui y

détiendra une influence prépondérante : les professeur-e-s, les expert-e-s, les gens d'affaires? [...]

En plus de la question du « qui? » se pose la question du « quoi? » : quelles seront les orientations de ce futur conseil? Le document de consultation explique que nous vivons dans un monde en constant changement et que les cégeps doivent innover, c'est-à-dire s'adapter en continu au « progrès » technologique et économique. On observe ainsi ce qui se fait ailleurs (importer les « meilleures pratiques » en « gouvernance » et en pédagogie).

Cet objectif peut sembler noble à première vue. Cependant, les termes employés appartiennent à un langage connoté. Quiconque a parcouru un rapport de l'OCDE connaît le sens précis qu'on leur donne : il s'agit de prendre exemple sur les établissements en tête de peloton dans la mutation marchande de l'école. On doit alors changer l'organisation du pouvoir dans les institutions et mettre en place des instruments d'assurance-qualité et de *monitoring* pour mesurer et assurer la *fine tuning* de ce processus d'« actualisation »

en continu de l'enseignement supérieur. [...]

Il est vrai que le monde a considérablement changé depuis le rapport Parent et la création des cégeps : fin de la Guerre froide, avènement de la mondialisation et du néolibéralisme,

évolution technologique et numérique, etc. Il est aussi vrai que nous avons mis en place un monde guidé par une vision du développement et de la croissance infinie de l'économie, elle-même nourrie par le progrès débridé de la technologie. Depuis ce temps, nombre de transformations ont été mises en place dans l'enseignement supérieur, et ce, de par le monde, notamment sous l'inspiration des néolibéraux étasuniens et

britanniques : hausses de droits de scolarité, approche par compétences, importation des méthodes de gouvernance entrepreneuriale au sein de l'école, mécanismes d'évaluation et d'assurance-qualité,

.....  
*Quelle sera la composition de ces conseils? Qui y détiendra une influence prépondérante : les professeur-e-s, les expert-e-s, les gens d'affaires?*  
 .....



Banksy

financement à la performance, insistance sur les « nouvelles technologies de l'information et de la communication » (NTIC), etc. Si, à l'époque, c'étaient des rétroprojecteurs, maintenant ce sont les iPad obligatoires. Le point de vue demeure le même, à savoir que la technologie fait office de facilitateur pédagogique.

Les effets de ce monde fondé sur l'accélération technico-économique infinie, à laquelle l'école devrait s'arrimer toujours davantage, sont aujourd'hui de plus en plus apparents. D'après l'OCDE, les inégalités sociales n'ont jamais été aussi importantes. Depuis 2008, nous sommes pris dans une énième crise économique importante. Les catastrophes environnementales se multiplient, et les expert-e-s soutiennent qu'elles sont intimement liées à l'activité économique et industrielle humaine. Elles sont par conséquent attribuables à l'idéologie du productivisme, du développement, de la croissance et du progrès technique infinis qui ne tiennent justement pas compte des limites de la biosphère et des rythmes de génération-régénération.

Des études scientifiques indiquent que les ordinateurs en classe réduisent les résultats des élèves qui les utilisent ET ceux de leurs camarades de classe qu'ils distraient. L'école forme de plus en plus des ignorant-e-s qui atteignent les paliers supérieurs sans maîtriser la langue ou l'histoire de leur société, qui ont de la difficulté à formuler ou à comprendre des raisonnements abstraits, aussi bien en mathématiques qu'en philosophie, etc.

Le monde a donc changé, mais les effets de ces changements sont loin d'être uniquement positifs. Comment se fait-il donc qu'on joue à l'autruche avec ces nombreux problèmes? Pourquoi continue-t-on alors à dire que la seule manière d'améliorer l'école est de la rendre encore plus perméable, flexible et réactive aux besoins de l'industrie, de l'arrimer encore plus au progrès technico-économique? On en finira par former des individus ultraspecialisés dans des tâches d'exécutant-es qui devront renouveler tous les 5 à 10 ans leur « stock de compétences » devenues obsolètes (parce que le marché aura « évolué ») en s'inscrivant à la « formation continue », ce que Jean-Claude Michéa appelait l'« enseignement de l'ignorance ».

Ne serait-il pas plus raisonnable de former des individus véritablement autonomes et cultivés, capables de juger et de faire face aux problèmes du 21<sup>e</sup> siècle avec prudence et sagesse? Qui

pourraient agir éthiquement et politiquement, et ce, de manière réfléchie? Le sociologue québécois Michel Freitag disait que l'urgence était de s'apercevoir que l'idéologie du développement infini ne pouvait pas durer éternellement. Ainsi, à moins de vouloir en arriver à une catastrophe écologique totale, il faut en sortir. Il soutenait également que le véritable développement n'est pas celui des machines performantes ou le gonflement des chiffres bancaires, mais serait celui de la culture (qu'il distinguait de l'industrie culturelle), de la solidarité humaine, des liens sociaux, etc.

S'il s'agit de prendre la mesure des changements qui nous ont menés jusqu'ici et de penser une école qui soit « adaptée » à ce que ces changements exigent de nous, une véritable innovation consisterait à prendre conscience de la paire de lunettes théorique qui sert de grille d'analyse pour les problèmes de l'enseignement supérieur depuis la moitié du dernier siècle. Elle est fortement marquée par le réductionnisme économiste. Ce n'est qu'ensuite qu'on pourra la remettre en question.

L'enseignement supérieur a besoin d'une véritable réflexion synthétique. Celle-ci devra être intimement liée à une réflexion plus générale sur notre conception du « développement », notamment au regard des problèmes écologiques très graves auxquels nous sommes confrontés. L'école ne pourra jamais former des citoyennes et citoyens éclairés et vertueux tant qu'on lui assignera principalement comme tâche la production de salarié-e-s ultraflexibles et la conception de bidules technologiques à commercialiser.

Malgré tout, chaque fois qu'on lit un rapport gouvernemental sur l'éducation, le décor est toujours campé de la même manière. On répète chaque fois que l'économie et la technologie ont changé, que l'école doit donc suivre, et ainsi jusqu'à la fin des temps, ce qui mènera à la prospérité et au bonheur. Continuer de croire à ce récit relève de l'aveuglement volontaire lorsqu'on prend en compte la situation bien réelle dans laquelle se trouvent les étudiant-e-s (le « capital humain »!), l'école, la culture, les sociétés et la nature.

S'il y a donc une proposition très concrète à faire, c'est la suivante : qu'un

éventuel conseil des collègues ou des universités ait comme tâche première de faire un bilan critique des théories du capital humain, de l'approche par compétences, de l'économie du savoir, de la « gouvernance », du développement dit durable, de l'« assurance-qualité », des hausses de frais de scolarité, etc. Bref, il faut examiner ces dogmes incontestables qui bouchent depuis des décennies toute

possibilité d'une réelle réflexion sur ce que doit être l'école et sur le type d'être humain qu'elle doit former.

Bien sûr, nous « vivons dans un monde en constant changement » dont le moteur est le capitalisme technoscientifique; mais c'est le fruit de notre volonté et des processus que nous avons laissé faire et laissé aller. Ils nous conduisent à l'inculture, à

la dégradation de l'environnement et à de nombreuses injustices sociales, pour ne nommer que ces conséquences. On ne saurait prétendre entamer une véritable réflexion sans combler le décalage qui existe actuellement entre les progrès que nous avons déchaînés et notre conscience morale des effets nocifs qu'ils ont entraînés.

Se contenter de répéter qu'il faut subordonner l'école à l'économie et à la technique autonomisées (alors qu'en fait les deux dépendent de nous) serait pour le moins irresponsable et ne tiendrait pas d'une véritable « analyse » et « réflexion » de notre situation. Faute de prendre conscience du prisme idéologique déformant qui enferme actuellement le débat dans un cadre pré défini par des axiomes qu'on ne questionne jamais, nous n'aurons rien que l'éternel retour du même... en pire. [...]

En clair, un conseil des collègues, s'il doit exister, ne peut pas poursuivre sur la voie de la destitution marchande de l'école. Au contraire, il doit cadrer les moyens afin que les cégeps reprennent en main leur mission et leur destinée. Leur visée n'est pas que professionnelle, mais aussi humaine et sociale. ■

*\* Chercheur associé à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) et professeur de philosophie au Collège Édouard-Montpetit.*

*Extraits d'un billet paru sur le site de l'IRIS à l'adresse : <http://iris-recherche.qc.ca/blogue/pour-en-finir-avec-les-mantras-de-l-economie-du-savoir-vers-la-creation-d-un-conseil-des-colleges-et-d-un-conseil-des-universites>*

## SATELLITES

# L'INTÉGRATION ET LE SOUTIEN AUX ÉÉSH

par Julie Savard \*

**La Charte des droits et libertés de la personne, la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et la politique d'ensemble À part... égale obligent tous les établissements d'études postsecondaires à accueillir les étudiants handicapés depuis les années 1980.**

Cependant, dans les dix dernières années, en plus des limitations fonctionnelles traditionnelles (handicap physique, visuel, auditif), de nouvelles limitations ont émergé. Elles concernent les étudiants et les étudiantes qui présentent des troubles d'apprentissage, un trouble déficitaire de l'attention, un trouble du spectre de l'autisme et un trouble de santé mentale.

### DES CHIFFRES...

Dans un article du journal *Le Devoir* du 30 janvier 2016, on peut lire qu'en 2007, il y avait 1 303 étudiants et étudiantes en situation de handicap au Québec par rapport à 11 337 en 2014, soit un bond de 770 % et un taux de croissance annuel de 33,4 % depuis 2010, « sans compter ceux qui n'ont pas de diagnostic ou qui en ont un, mais ne le déclarent pas. » Cela est l'un des constats chiffrés de la Fédération des cégeps dans son mémoire déposé en octobre 2015 dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse.

D'ailleurs, le Cégep de Drummondville a suivi lui aussi cet important accroissement du nombre d'ÉÉSH pour un total de 348 inscriptions à la session d'automne 2015. Le nombre a pratiquement triplé par rapport à l'automne 2011, où nous avions 120 inscriptions. L'explosion des inscriptions proviendrait de l'augmentation des services d'encadrement au primaire et au secondaire. Ceux-ci permettraient de mieux orienter les étudiants et les étudiantes vers l'obtention d'un diagnostic.

Au Québec, les services adaptés existent au sein de chaque collège public et collège privé subventionné. Afin de soutenir le développement de l'autonomie des établissements d'enseignement

collégial dans l'accueil, l'organisation et la prestation des services aux ÉÉSH, il existe deux Centres collégiaux de soutien à l'intégration (CCSI) : l'un pour l'Ouest (collège désigné : Cégep du Vieux-Québec, qui couvre 70 % des étudiants au collégial) et l'autre pour l'Est (collège désigné : Cégep de Sainte-Foy, qui couvre 30 % des étudiants au collégial). Le Cégep de Drummondville fait partie du CCSI de l'Est.

### L'ORGANISATION

L'équipe des services adaptés accueille et accompagne les ÉÉSH dans leur cheminement scolaire. Elle est disponible pour répondre aux besoins des personnes présentant une déficience physique, sensorielle, neurologique, organique, ainsi que des troubles déficitaires de l'attention, d'apprentissage et de santé mentale.

La mission est de permettre aux ÉÉSH d'être le plus fonctionnel possible, de développer leur sens des responsabilités et leur autonomie. L'équipe est sous la responsabilité du Carrefour du registrariat et du soutien aux études et comprend du personnel professionnel et du personnel de soutien, soit une conseillère en services adaptés et répondante locale, des éducatrices spécialisées, des accompagnatrices physiques, une formatrice en logiciels spécialisés et une secrétaire administrative.

Chaque collège a une conseillère en services adaptés et une répondante locale. Au Cégep de Drummondville, ces deux fonctions sont occupées par la même personne. Le poste de conseillère en services adaptés et répondante locale est attribué à une psychoéducatrice, membre de l'ordre professionnel des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec (OPPQ).

Le rôle de la répondante locale est de coordonner les actions locales en matière de prestation de services adaptés selon l'annexe S024 du MELs. Le rôle de la conseillère en services adaptés, quant à lui, est d'accueillir et de rencontrer l'ÉÉSH, d'analyser le rapport détaillé du médecin ou du spécialiste reconnu selon la loi 21. Par la suite, elle doit élaborer un plan d'intervention en tenant compte des recommandations émises dans le rapport, des besoins, des difficultés de l'ÉÉSH, de la nature du programme d'études et des

compétences à atteindre. Les mesures de soutien présentées dans le plan d'intervention sont celles que le ministère de l'Éducation permet lors de l'Épreuve uniforme de français aux étudiants ayant un diagnostic.

Enfin, la conseillère en services adaptés et répondante locale doit informer et soutenir les enseignants, doit collaborer avec les différents services du collège et également travailler de concert avec d'autres professionnels ou ressources spécialisées à l'externe.

### UN ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Par ailleurs, en plus des mesures de soutien, les Services adaptés offrent aux ÉÉSH des services d'éducation spécialisée. Cet accompagnement éducatif est volontaire et il est offert principalement aux étudiants ayant des difficultés en ce qui concerne l'organisation ou la gestion du stress et à ceux ayant besoin de stratégies reliées aux études. La technicienne en éducation spécialisée qui est associée à l'ÉÉSH le soutient dans son apprentissage (cours, stage) et travaille en collaboration avec différents intervenants, dont les enseignants, afin de faciliter sa réussite et son intégration scolaire.

Le dossier de l'ÉÉSH est confidentiel. Sans l'accord de l'élève, rien ne peut se dire, s'expliquer ou se nommer. Une collaboration est essentielle, voire primordiale, pour l'identification des besoins de l'ÉÉSH et des impacts de sa situation sur ses apprentissages et pour le choix judicieux des mesures de soutien sans discrimination ni privilèges. La collaboration est aussi importante lorsque l'ÉÉSH fait face à des obstacles qu'il n'avait pas

prévus ou si sa situation change. La collaboration de tous les acteurs, en particulier les enseignants et les enseignantes, qui entourent l'ÉÉSH est nécessaire pour favoriser sa réussite. Par contre, la complexité entourant cette collaboration demande une concertation étroite et une bonne connaissance des rôles, des mandats de chacun. Elle nous amène à développer des méthodes parfois innovatrices pour travailler ensemble.

Ainsi, les échanges entre ces personnes qui entourent l'ÉÉSH et les Services adaptés permettent à celui-ci de développer des stratégies et d'accéder à des outils, de se développer et de s'épanouir personnellement et professionnellement. ■

\* Conseillère en services adaptés et répondante locale

## ÉCHOS

# AUTONOMIE PROFESSIONNELLE : ENTRE LIBERTÉ ET SURCHARGE

par Patrick Kallis

**Lors du 21<sup>e</sup> congrès de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC) qui s'est tenu à Rivière-du-Loup du 7 au 10 juin, plusieurs membres ont eu l'occasion de participer à un atelier qui avait pour thème l'autonomie professionnelle et qui a été conçu et animé par Pierre Lefebvre, conseiller à la CSQ.**

Puisque l'autonomie professionnelle a constitué l'une des priorités des dernières négociations en 2015, il est hautement pertinent de revenir sur cet aspect de l'enseignement, qui est un élément central du quotidien des acteurs du corps professoral du réseau collégial.

Rappelons d'abord que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) distingue plusieurs compétences de l'enseignement, dont les principales pourraient être résumées de cette façon : concevoir des situations d'enseignement-apprentissage, dispenser ces situations aux élèves, évaluer les acquis et faire de la gestion de classe. Évidemment, l'autonomie professionnelle ne signifie en aucune façon pour l'enseignant de faire ce qu'il veut sans avoir de comptes à rendre à la Direction. Elle réside plutôt dans la liberté de choisir et de concevoir des interventions pédagogiques en lien avec les besoins des élèves, et ce, en ne jetant pas aux oubliettes la personnalité du professeur et les valeurs relatives à la vision qu'il a de l'enseignement, qui sont des aspects fondamentaux de l'acte relationnel entre l'enseignant et ses élèves. Cependant, l'enseignant demeure bien sûr imputable à titre



Banksy

individuel des moyens pédagogiques qu'il utilise pour répondre aux besoins des élèves. D'ailleurs, il est important de rappeler qu'en ce qui concerne la jurisprudence, aucune loi ne garantit au personnel enseignant une autonomie professionnelle qui donnerait préséance à ses droits sur ceux de l'élève, notamment son droit à l'éducation.

Où est donc le problème s'il est tout de même vrai que les enseignants jouissent d'une certaine liberté dans la création de leurs interventions pédagogiques, et ce, sans oublier l'autonomie collective découlant de certaines fonctions accordées aux assemblées départementales? Pour plusieurs acteurs du milieu, un sentiment de manque de reconnaissance et de confiance se dégage des balises rigides du MEES.

Revenons à l'atelier animé par Pierre Lefebvre lors du congrès de la FEC et dont le titre pose dès le départ cette question légitime : *Autonomie professionnelle : facteur de protection ou piège potentiel?* Dès le début de la présentation, un constat concernant le milieu de travail se dessine : ce dernier a un impact important sur la santé mentale. L'impact peut bien sûr être positif (facteur structurant) et se traduire en plaisir et en bien-être psychologique lié au travail, mais il peut être également négatif (facteur de déstructuration) et devenir responsable de problèmes de santé autant physiques que mentaux. Lefebvre rappelle ensuite les trois éléments de la théorie de l'autodétermination qui constituent les trois besoins fondamentaux qui aident au sentiment de bien-être lié à l'environnement de travail : le sentiment de compétence, la possibilité d'une certaine autonomie, donc d'une latitude décisionnelle dans les actions et prises de décisions, et, enfin, l'affiliation sociale, c'est-à-dire la conviction que le travail a un sens et un rôle à jouer dans la société.

Lefebvre a ensuite partagé des données récentes (données compilées par Angelo Soares en 2016). Ces données, qui portent sur les membres de la CSQ, sont non équivoques en ce qui concerne la détresse au travail entre 2000 et 2015 : une augmentation de 7 % de la détresse psychologique liée au travail et une augmentation de pas moins de 14 % pour ce qui est de la détresse psychologique élevée. On remarque également, dans les données, une sensible augmentation des indices de dépression, de désespoir et d'anxiété liés au travail entre 2004 et 2015. Mentionnons également une légère augmentation du pourcentage de personnes répondantes

affirmant qu'elles considèrent devoir vivre avec une surcharge de travail : elles représentaient 55 % en 2004 et 58,3 % en 2015. En ce qui concerne l'autonomie professionnelle, la donnée la plus surprenante est celle-ci : en 2004, 29,4 % des personnes répondantes affirmaient avoir un faible contrôle sur l'accomplissement du travail, cette proportion grimant à 36,5 % en 2015.

Et c'est là que l'interrogation qui constitue le titre de la présentation de Lefebvre entre en jeu : avoir davantage d'autonomie professionnelle est-il un plus ou un piège? En effet, si l'autonomie professionnelle constitue une possibilité de dégager une marge de manœuvre favorisant l'adaptation et surtout donnant une place plus importante aux initiatives, ne pourrait-elle pas finalement servir à pallier certaines insuffisances liées au travail et donc augmenter la surcharge de travail? Ou comme l'a si bien dit Lefebvre, «donner assez de corde pour se pendre...».

Il est donc primordial de continuer à défendre l'autonomie au travail, facteur de sentiments de bien-être et de compétence, mais tout en demeurant excessivement vigilant afin qu'une augmentation de l'autonomie ne devienne pas synonyme de bénévolat déguisé. ■

## CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

par Grégoire Bédard

En plus de la consultation sur la création d'un conseil des collèves, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a lancé, le 16 septembre, d'autres consultations publiques visant à poser les bases d'une politique en matière de réussite éducative. Cette dernière couvre trois aspects : les élèves, le contexte et les acteurs du milieu. L'objectif annoncé est de développer une vision commune de la réussite et d'établir des priorités d'action. La consultation se déroulera du 16 septembre au 10 novembre. Des rencontres sont prévues dans les régions à partir du 11 octobre, mais aucune date n'est encore fixée pour le Centre-du-Québec. Consultez notre site Web pour suivre le dossier : [seecd.org](http://seecd.org) ■

## Panorama21

Coordination : Grégoire Bédard  
 Rédaction : Grégoire Bédard, Alexandre Boisvert, Patrick Kallis, Louis Marchand, Micheline Rioux, Nancy Quessy  
 Collaboration : Éric Martin (IRIS), Julie Savard  
 Révision : Anne B. Gallagher, Nancy Quessy  
 Prochaine tombée : 15 octobre 2016  
 Écrivez-nous à : [info@seecd.org](mailto:info@seecd.org)

## VUE PANORAMIQUE : LES LUMIÈRES DU NORD (2/4)

# L'ENSEIGNEMENT

par Grégoire Bédard

**Le système éducatif finlandais est à contre-courant de toutes les réformes réalisées ailleurs dans le monde ces dernières années. Il échappe à la marchandisation de l'éducation et est l'une des fiertés de la nation. Ce système a aussi fait l'objet de nombreuses études et de nombreux ouvrages dont on peut tirer des conclusions fort intéressantes. Observons ces Lumières du Nord dans un deuxième article d'une série de quatre.**

Les résultats de la Finlande aux éditions 2000 et 2003 dans le cadre du *Program for International Student Assessment* (PISA) ont montré que les élèves avaient non seulement performé dans les catégories étudiées (lecture, sciences, maths et résolution de problèmes), mais que le pays avait connu d'autres réussites importantes : réduction de l'échec scolaire, lutte contre les déterminismes socio-économiques, conciliation entre autonomie et équité, et meilleure réussite sans plus de dépenses. Or, il s'avère que la formation des enseignants occupe une place centrale dans cette situation.

### PASSAGES

## CAHIER SPÉCIAL

par Grégoire Bédard

Le numéro d'octobre du magazine *Sciences humaines* porte sur l'école. Au sommaire : *Quelle école voulons-nous ?*

*Qu'est-ce qu'une bonne école ? Soutenir la réussite, oui mais comment ? L'effet-maître, l'effet-classe, l'effet-établissement, Le climat scolaire : un défi collectif, L'architecture : clé du bien-être, Filière professionnelle : les raisons d'un succès, Vivre l'école autrement.* Ce numéro spécial est disponible pour consultation au Centre d'apprentissage intégré. ■



### DES EXPERTS

Pasi Sahlberg a travaillé d'abord comme enseignant, puis comme chercheur et consultant en Finlande. Professeur invité à Harvard, il est aussi l'auteur de nombreux travaux sur l'éducation. Dans une entrevue au magazine *Books* en 2012, il raconte : « À la fin des années 1970, nous avons décidé d'élever le niveau de qualification des enseignants, de transférer toutes les formations au professorat à l'université et d'en faire un métier fondé sur la recherche en sciences de l'éducation, pour favoriser l'autonomie dans la manière de travailler. »

Deux conséquences en sont apparues. D'une part, le savoir et les compétences professionnels des enseignants se sont considérablement accrus. D'autre part,

cette expertise a entraîné une forte reconnaissance sociale et la profession est devenue très prestigieuse. En effet, en sortant de l'université, les enseignants sont considérés comme des professionnels de la même façon qu'un médecin, un dentiste ou un ingénieur. Une étude réalisée en 2004 révèle que le métier d'enseignant est l'une des professions les plus admirées en Finlande; elle passe devant les médecins, les architectes et les avocats. Sahlberg souligne que la mission morale des enseignants, leur travail au sein de la société et leur autonomie professionnelle pour planifier, enseigner, diagnostiquer, exécuter et évaluer sont autant de facteurs attractifs auprès des jeunes candidats, bien au-delà du salaire moyen qu'ils recevront. Les enseignants finlandais sont hautement qualifiés et leur compétence n'est remise en doute par personne.

En Finlande, les candidats aux études en enseignement sont strictement sélectionnés. Chaque année, seulement 10 % des candidats sont acceptés au programme menant à l'enseignement primaire (en 2014, 8400 candidats ont postulé pour une des 800 places disponibles). Outre leurs résultats scolaires, les candidats doivent préférer avoir une expérience de classe en tant qu'assistant dans une école ou un collège avant de poser leur candidature. Si leur dossier est retenu, ils sont ensuite soumis à divers tests et à une entrevue individuelle lors de laquelle ils doivent présenter leurs aptitudes (créativité, planification, travail d'équipe) et motiver leur choix de carrière. Le parcours universitaire est tout aussi

exigeant que le processus d'admission. Les enseignants poursuivent des études universitaires qui durent de cinq à huit ans. Sur les quelque 4 200 heures de cours qu'ils suivent, 1 400 sont consacrées à la pédagogie, soit le tiers de leur formation. Seuls les titulaires d'une maîtrise (ayant soutenu une thèse) peuvent enseigner, qu'elle soit obtenue en sciences de l'éducation ou dans une matière spécialisée. Enfin, au terme de leurs études, les futurs enseignants doivent consacrer une année entière à la pratique dans une école. Une fois leurs formations scolaire et pédagogique terminées, ils sont en probation sous contrat pendant un an ou deux. Ensuite seulement, les enseignants jouissent d'une très grande

.....  
*Les enseignants sont considérés comme des professionnels de la même façon qu'un médecin, un dentiste ou un ingénieur.*  
.....

liberté dans l'exercice de leurs fonctions et leur autonomie leur permet un grand degré d'initiative. Ils participent notamment à la formation de leurs collègues et aux consultations sur la formation des programmes.

Dans son ouvrage

*Finnish Lessons 2.0* (*Leçons finlandaises 2.0*, non traduit), Sahlberg insiste sur le fait que « les enseignants doivent posséder une profonde connaissance des avancées les plus récentes dans le domaine où ils enseignent. De plus, ils doivent être familiers avec la recherche portant sur la façon dont les choses peuvent être enseignées et apprises. Dans l'exercice de leur métier, ils doivent adopter une attitude orientée vers la recherche. Cela signifie qu'ils doivent apprendre et adopter une approche analytique et ouverte, tirer des conclusions pour le développement de l'éducation provenant de diverses recherches tout en exerçant leur propre jugement critique à partir de leurs observations et de leur expérience. »

Le développement professionnel est une obligation générale, mais elle n'est pas quantifiée par le gouvernement. Elle est régie par chaque établissement. Une étude réalisée en 2007 révèle qu'un enseignant finlandais consacre en moyenne 50 heures par année à son développement professionnel à travers des activités de perfectionnement régulières. Dans une année scolaire, cela représente en moyenne environ deux heures par semaine.

## LA RELATION HUMAINE

Paul Robert, directeur du collège Nelson Mandela de Clarensac en France, a eu l'occasion de se rendre en Finlande à deux reprises. En avril 2006, il faisait partie d'un groupe de 18 responsables éducatifs venant de 14 pays inscrits dans le cadre du programme Arion, un projet d'étude et d'échanges d'expériences pour les décideurs des systèmes éducatifs des pays membres de l'Union européenne. Robert est retourné en Finlande en 2009 pour raffiner ses observations. Au retour, il a écrit un livre où il note : « Le rôle des professeurs dans la réussite du système finlandais apparaît ainsi de tout premier plan. Dotés d'une formation initiale de haut niveau où la pédagogie tient une place fondamentale, ils jouissent d'une grande confiance et d'une grande considération de la part de leur institution mais aussi de la société tout entière. Ils s'investissent profondément dans un métier qu'ils aiment et qui les motive parce qu'ils s'y sentent très libres de développer leur propre manière d'enseigner. Ils assument pleinement une mission éducative qui déborde largement la pure transmission des savoirs. »

C'est que les priorités finlandaises sont, avant tout, le bien-être et le plein épanouissement des enfants : développer leur plein potentiel humain et leur permettre de découvrir leurs forces et leurs passions. Cet angle oriente toute l'approche scolaire, du primaire jusqu'au lycée. En entrevue aux *Cahiers pédagogiques* en 2005, Marja Martikainen, professeure d'université en didactique des langues étrangères à Helsinki, confirme : « Pour moi, et je le dis aussi aux futurs professeurs que je forme, la première chose est qu'il y ait rencontre entre les êtres humains, que les élèves apprennent à se connaître, que l'enseignant et les élèves apprennent à se connaître. Ce n'est qu'après qu'on peut commencer à parler de l'apprentissage, des contenus... L'enseignant est avant tout un être humain qui partage la vie des élèves, qui est à leur côté, il n'est pas là pour distribuer un savoir, la fonction enseignante n'est que secondaire ».

Une carte conceptuelle de la Faculté d'éducation de Joensuu, traduite par Paul Robert, présente les six différentes facettes du futur enseignant :

1) *Un expert qui maîtrise la structure de la connaissance dans son domaine. Il contrôle la construction du sujet d'étude et le développement des compétences. Il aide les élèves à construire leurs connaissances et leurs compétences. Il recherche, développe et évalue leurs*

*activités. Il s'approprie, communique et développe la culture.*

2) *Une personne complète qui sait mener une conversation avec empathie. Il encourage et apporte son aide. Il intègre le concept de l'apprentissage tout au long de la vie. Il connaît son propre potentiel et ses limites et assume la responsabilité de ses propres sentiments.*

3) *Un adulte réceptif et responsable qui travaille activement à la réalisation des buts communs de son établissement. Il favorise la coopération et est un modèle de compétences sociales et de savoir-vivre. Il s'emploie à faire de son établissement une organisation dédiée à l'apprentissage.*

4) *Un inspirateur de valeurs qui aide les élèves à développer et à clarifier leurs valeurs. Il les aide à faire des choix éthiques. Il encourage la construction, par l'apprenant, de sa propre vision du monde. Il met en œuvre une citoyenneté active et comprend l'influence sociétale de son propre travail.*

5) *Un directeur d'activités d'apprentissage responsable de la création d'une atmosphère de sécurité propice au travail. Il construit des environnements d'apprentissage et encourage différents styles d'apprentissage.*

6) *Un guide vers l'apprentissage et la croissance personnelle qui encourage la pensée personnelle de l'élève. Il lui fait découvrir ce que c'est qu'apprendre. Il encourage et évalue l'apprentissage. Il accepte la responsabilité d'encourager l'apprentissage chez tous les apprenants.*

## UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

L'encadrement et le soutien scolaires sont plus significatifs en Finlande que dans bien des pays de l'OCDE. Dans un article de *l'Actualité* paru en avril 2014, Varpu Sivonen, directrice de l'école primaire Kaisaniemen à Helsinki, déclare que « le secret de la réussite finlandaise, c'est la prévention. Dès que les résultats d'un élève baissent, nous réagissons très rapidement. Les professeurs se consultent, on prend rendez-vous avec les parents et, au besoin, on fait intervenir un spécialiste. L'idée est de ramener le plus vite possible l'élève vers la réussite. » Dans sa charge de travail, en dehors des heures régulières d'enseignement, un enseignant finlandais doit accorder une heure de soutien par jour aux élèves en difficulté. Notons

que là-bas, le nombre d'heures d'enseignement en classe, particulièrement dans les premières années du primaire, est parmi les plus bas au monde.

En plus du soutien assuré par les enseignants réguliers, il existe deux formes d'aide pour les élèves ayant des besoins particuliers, l'une étant à temps partiel, l'autre à temps plein. Si l'aide à temps plein se fait surtout dans des établissements

spécialisés, la majeure partie de l'aide spécifique a lieu en classe régulière. Jusqu'à la fin du lycée, des éducateurs spécialisés assistent les élèves en difficulté, en classe, avec l'enseignant. Le travail d'équipe avec un assistant (ayant un rôle de soutien pédagogique) est également fréquent. À l'automne 2015, près de 16 % des élèves finlandais avaient recours à un

enseignant spécialisé. Pasi Salhberg estime que près du tiers des élèves finlandais bénéficie à un moment ou à un autre, durant le parcours à l'école fondamentale, d'une forme d'aide spécifique.

## L'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS

Dans certains pays, la question de la reddition de compte est un enjeu très important. Aux États-Unis, par exemple, l'évaluation de la performance des enseignants se fait notamment en regard du taux de réussite des élèves et peut aller jusqu'à entraîner le renvoi de l'enseignant si les résultats ne sont pas à la hauteur des cibles attendues. En Finlande, la perspective est opposée. L'enseignant est considéré comme un expert qui collabore tous les jours avec d'autres experts. Mesurer « l'efficacité » d'un enseignant n'apparaît pas pertinent dans le contexte du travail quotidien entre pairs, qui est un élément majeur du métier. Les enseignants travaillent en équipe avec les mêmes élèves et les connaissent bien. Ils sont bien placés et bien soutenus pour intervenir en classe. Si un enseignant éprouve des difficultés, il consultera naturellement ses collègues, son assistant ou un éducateur spécialisé, qui l'épauleront dans son approche. On ne sent pas le besoin de soumettre les enseignants à des évaluations formelles strictement liées à la réussite scolaire.

Par contre, comme nous le verrons dans le prochain article, l'évaluation globale du système et sa structure décentralisée sont des éléments majeurs du modèle finlandais. ■



## AVANCÉES

# NÉGOS ET CONSULTATIONS

par Nancy Quessy

### FIN DES NÉGOCIATIONS ET AUGMENTATION SALARIALE

Nous avons tout récemment procédé à la signature de l'entente concernant les clauses locales de la convention collective, ce qui a enfin mis un terme aux dernières négociations. Comme vous avez pu le constater sur vos talons de paye, le montant forfaitaire qui couvrait la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 a été versé le 31 août. La rétroactivité liée à l'augmentation salariale de 1,5 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 a, quant à elle, été versée le 14 septembre. Le versement des rétroactivités peut avoir un effet sur les prestations qu'une personne reçoit en vertu du RQAP ou de l'assurance-emploi au moment du versement. Pour de l'information à ce sujet, contactez le bureau syndical.

### PARTICIPATION AU CHOIX DES COURS COMPLÉMENTAIRES

Vous avez probablement entendu parler des changements qui s'annoncent en ce qui concerne les cours complémentaires, qui seront complètement revus. Trois membres du personnel enseignant, dont deux issus du bureau syndical, ont été élus lors de la première assemblée générale du SEECD pour faire partie du comité collège qui étudiera l'ensemble des cours qui seront proposés par les départements.

### SONDAGE : UNE COLLABORATION À VENIR

Dans le plan stratégique du Collège, un sondage portant sur l'« indice relatif de bonheur au cégep » est prévu cet automne. La direction et les divers syndicats du collège devraient travailler ensemble à l'élaboration du questionnaire. Tous s'entendent pour faire en sorte que les questions du sondage ne soient pas trop larges et qu'elles permettent d'obtenir des résultats concluants. L'objectif est d'améliorer la condition des membres de la communauté collégiale. Nous voyons d'un bon œil cette nouvelle collaboration. ■

# PROFITEZ-EN!

par Nancy Quessy

En tant que membres de la CSQ, vous pouvez profiter d'une réduction additionnelle de 5 % sur la meilleure tarification disponible lorsque vous prenez le train chez VIA Rail.

La CSQ a aussi renouvelé son entente de service avec Discount. Cette nouvelle entente, d'une durée de deux ans (2016 et 2017), permet aux membres des syndicats affiliés de profiter d'une tarification avantageuse comprenant notamment le kilométrage illimité et toutes les assurances nécessaires.

Pour obtenir les codes permettant de profiter de ces deux offres, adressez-vous au bureau syndical. ■

## FEUILLE DE ROUTE

# LE CALENDRIER DU MOIS

par Micheline Rioux

Outre ses rencontres hebdomadaires et l'accompagnement des enseignants, voici ce qui attend le bureau syndical ce mois-ci :

**6 octobre** : Rencontre collège-syndicat (RCS) pour discuter des dossiers internes du collège.

**12 et 13 octobre** : Conseil général de négociation (CGN) organisé par la CSQ pour faire un retour sur les dernières négociations.

**15 octobre** : Tombée des textes du prochain numéro de *Panorama21*.

**18 octobre** : Assemblée générale de tous les membres du SEECD de 12 h à 14 h.

**19 au 21 octobre** : Conseil général (CG) de la CSQ pour discuter des dossiers communs à l'ensemble des fédérations.

**27-28 octobre** : Rencontre du Réseau des femmes sous la gouverne de la nouvelle présidente, Mme Sylvie Fradette.

**Tout le mois d'octobre** : La tournée des départements se poursuit. ■

## HORAIRE DE L'ÉQUIPE SEECD

Les membres du bureau syndical assurent à tour de rôle une présence régulière au local 2330. Le bureau est habituellement ouvert de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h (et ouvert le midi du lundi au mercredi) :

**LUNDI** : Alexandre (AM) et Louis (PM)

**MARDI** : Micheline (AM)

**MERCREDI** : Nancy (AM) et Louis (PM)

**JEUDI** : Grégoire (AM) et Nancy (PM)

## BALISES

# FORMATIONS GRATUITES

par Louis Marchand

Vous aimeriez suivre un cours offert par le Collège à la formation continue? Sachez alors que l'article 7-1.09 de la convention collective vous permet de vous inscrire à n'importe quel cours de la formation continue offert au public, pourvu que votre inscription n'oblige pas le Collège à ouvrir un nouveau groupe. De plus, si la demande est faite 60 jours avant le début de la session, l'article 7-1.10 permet à l'enseignant d'obtenir un aménagement d'horaire pour accéder à son cours. Pour plus de détails, référez-vous aux articles de la convention collective (voir : [url.seecd.org/perfectionnement2](http://url.seecd.org/perfectionnement2)) ou informez-vous à un membre de votre bureau syndical. ■



Haring